



nernier infos

№98 | AUTOMNE/HIVER 2022 | OCTOBRE/NOVEMBRE/DÉCEMBRE

Habiter
à Nernier

UN CENTRE DE LOISIRS
POUR LES NÉRONIENS

L'œil sur...

URBANISME :
PROCÉDURES ET RÈGLES
POUR RÉUSSIR

Dossier
du mois

LE PORT
SES TRAVAUX,
SON AVENIR

Le coin des
associations

DYNAMISME
EN ACTION,
UN ÉTÉ
FLAMBOYANT

RÉNOVER, MODERNISER, CONSTRUIRE

le port met
le cap sur
l'avenir



POINT
DE VUE

Edito

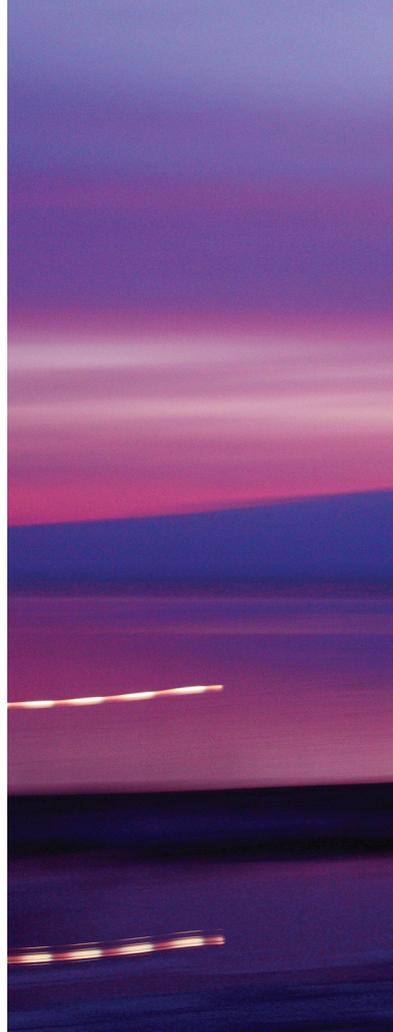
LE MOT DU MAIRE



Chère Néroniennes, chers Néroniens,

Les animations estivales organisées par la mairie et les associations ont connues un vif succès. Elles ont permis aux néroniens de se rassembler et à notre beau village d'accueillir de nombreux visiteurs. En limitant le stationnement intra-muros, nous avons présenté un visage nouveau de Nernier, et nous avons permis aux piétons de déambuler dans les rues en toute sécurité.

Si le dispositif mis en place cet été pour la première fois mérite quelques améliorations, nous entendons poursuivre la piétonnisation du village historique durant la haute saison. La création d'un nouvel accès au port de plaisance depuis le carrefour giratoire participe de cet objectif. Il permettra à terme d'éviter que les véhicules tractant les embarcations ne traversent le village. Cet été a été aussi marqué par un épisode de sécheresse exceptionnelle et des mesures de restriction importantes, comme pour mieux nous rappeler que



la nature souffre et que ses plaies ne peuvent cicatriser sans l'effort de tous. Chacun d'entre nous doit intégrer les enjeux climatiques et la sobriété dans la consommation des ressources.

Le développement durable est au cœur des nombreux dossiers qui nous animent, à l'image de la modernisation de nos équipements portuaires en vue d'obtenir le label « Pavillon bleu ». Pour débattre des questions qui ont trait à la préservation de notre environnement et à la restauration de la biodiversité, j'inviterai prochainement les habitants à nous faire part de leurs propositions. Dans l'immédiat et très sincèrement, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année, en attendant de vous retrouver pour les vœux le 12 janvier.

Christian BREUZA, maire de Nernier

POINT DE VUE _____ **02**
Edito

HABITER À NERNIER _____ **03/04**
En direct de la mairie

FLASH SUR LES COMMISSIONS _____ **05/06/07**
Des comptes en ordre
La vie existe-t-elle dans l'univers?
Couleurs du lac
Retour du concours de pêche
Réfection des voies endommagées
Préparation de «Nernier fête Noël»
Des JEP sur le climat
La culture en fête...
Agenda culturel d'hiver

L'ŒIL SUR... _____ **08/09**
Urbanisme : réussir son projet !

LE DOSSIER DU MOIS _____ **10/11/12**
Moderniser les installations portuaires
Le pavillon bleu en cours
Capitainerie : démarrage des travaux
Dragage du port en 2024 !
Les eaux de baignade sous surveillance
Un nouvel accès direct au port
Extension du solarium

LE COIN DES ASSOCIATIONS _____ **13/14**
La Licorne
Le Musée du Lac
C2NY
ADN
Notre-Dame du Lac
Cercle d'échecs Nernier-Léman
La cagette à roulettes

COMMERCES _____ **14**
Aigles et concerts :
PTI bar et Paillote

INTERCOMMUNALITÉ QUOI DE NEUF? _____ **14**
Le bus qui ne prend pas de voyageurs !

DE RIVES EN PAGES _____ **15**
Suggestion de lectures

CARNET ROSE _____ **15**

INFORMATIONS PRATIQUES _____ **16**

Mairie de Nernier
14, route de la mairie
74140 NERNIER
Tél : 04 50 72 82 26
mairie@nernier.fr

Informations:
www.nernier.eu



Journal d'information de la mairie de Nernier
Direction de rédaction : Christian Breuza
Rédaction : Marie-Pierre Berthier et les élus
Design : Damien Vaney [vny.co]
Photo couverture et ci-dessus : Alex Klesta
Impression : Imprimerie Fillion | 400 ex. | nov. 2022

Les élus et le maire de Nernier, les porte-drapeaux, les représentants de la gendarmerie et les maires d'Yvoire, Jean-François Kung et de Messery, Serge Bel



HABITER
À NERNIER

En direct de la Mairie

SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Lors de la séance du conseil municipal du 16 septembre dernier, les élus ont voté les subventions annuelles aux associations, locales, actives et qui en font la demande.

Malgré une conjoncture économique difficile, une enveloppe totale identique à 2021 a été votée et répartie de la manière suivante :

C2NY et La Licorne : 2'000 € chacune ;
Musée du Lac : 1'200 € ; **Notre-Dame-du-Lac** : 1'000 € comme la **Cagette à roulettes** ; de **Rives en Pages** : 500 €.

ET LE PROJET DES QR CODES ?

Nullement abandonné ! Nombreux sont les Néroniens ayant répondu à l'appel de photos, de documents, d'écrits mais, la mairie reste dans l'attente d'une réponse, qui tarde, à sa demande de subventions. L'obtention de celles-ci détermine le dimensionnement du projet. Une décision est cependant attendue avant la fin de l'année afin de mener à bien ce projet touristique important pour la commune.



Des activités C Mes loisirs à découvrir sur leur site internet



Le repas du 11 novembre au restaurant la Comète

11 NOVEMBRE EN IMAGES

C'est en présence de nombreux Néroniens que la cérémonie de commémoration de l'armistice et d'hommage aux Morts pour la France s'est déroulée au monument aux Morts. Le maire, Christian Breuza, entouré des élus a donné lecture du discours de la secrétaire d'État aux Anciens Combattants, Patricia Mirallès, avant de déposer la gerbe. Merci aux Anciens Combattants et au président, Daniel Lesage, de leur présence fidèle aux commémorations à Nernier. La cérémonie a été suivie du vin d'honneur à la Ferme d'Antioche puis, du banquet, servi à La Comète.

NOUVEL ACCORD AVEC LE CENTRE DE LOISIRS

Après plusieurs rencontres avec le maire de Chens-sur-Léman et les responsables du centre de loisirs, C Mes Loisirs, un accord a été trouvé avec Nernier pour favoriser l'accueil des enfants de la commune à un prix raisonnable. Jusqu'à présent, le prix facturé s'élevait à 60 euros par jour par enfant !

A compter de 2023, la mairie adhérera par convention de quatre ans à C Mes Loisirs et, dans ce cadre, assurera le versement d'une subvention d'équilibre annuelle de 10'000 euros (10'500 les années suivantes), couvrant l'accueil des enfants néroniens. Ceux-ci bénéficieront des mêmes tarifs que ceux des deux communes fondatrices du centre, Chens et Messery (tarifs différenciés établis en fonction du coefficient familial). Par ailleurs, le centre de loisirs, installé à Chens-sur-Léman, étendant ses activités en devenant un centre social d'activités, agréé par la CAF (caisse d'allocations familiales), il peut aussi proposer des activités aux personnes âgées.

La réunion de présentation, qui s'est déroulée le 28 octobre dernier, a permis de mesurer tout l'intérêt de ce rapprochement, C Mes Loisirs proposant des activités aussi diversifiées qu'attractives pour des tranches d'âge les plus larges, de la maternelle aux Seniors plus.

Site : www.c-mes-loisirs.fr

DES ASSISES LOCALES DE L'ENVIRONNEMENT EN 2023

Bien que les espaces agricoles et naturels occupent une place prédominante dans notre commune, Nernier subit les aléas liés au changement climatique et l'action de l'homme sur la nature.

Un certain nombre d'habitants nous ont fait part de leur inquiétude croissante sur ces questions ayant trait à la préservation de l'environnement et à la restauration de la biodiversité.

Il nous appartient collectivement de protéger les richesses naturelles de notre territoire communal et de travailler à la restauration des espaces dégradés.

Les assises de l'Environnement seront ainsi l'occasion pour chacun de donner son point de vue et de faire des propositions concrètes. Elles se dérouleront au 1er semestre 2023 par demi-journées. Chaque séance sera introduite par un intervenant externe, suivi d'un échange avec les participants.

- Les thèmes proposés sont les suivants :
- **Préservation de la ressource en eau.**
 - **Protection de l'avifaune.**
 - **Restauration de la biodiversité.**

Les suggestions sont également les bienvenues, sur la plateforme maires&citoyens, ou par mail à : mairie@nernier.fr ou simple remise dans la boîte aux lettres de la mairie.

Nernier subit les aléas liés au changement climatique.



Christian Breuza, maire de Nernier avec
Maurice Decoppet, président «CGN belle-époque SA»
et Jean-François KUNG, maire d'Yvoire



HABITER
À NERNIER

NERNIER INFOS N°98 | OCTOBRE/NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL DOIT SE RÉUNIR 4 FOIS PAR AN !

Un élu s'est plaint d'une organisation du conseil municipal de la commune, qui serait insuffisante. Ce n'est évidemment pas le cas, Nernier fonctionnant en toute légalité. En effet, les articles L2121-7 à L21 21-28 du code général des collectivités territoriales, le CGCT, précise très exactement comment, pourquoi et quand le conseil municipal doit se réunir. Ainsi, il a l'obligation d'être convoqué au moins une fois par trimestre à l'initiative du maire, soit quatre fois dans l'année. A Nernier, cette année, le conseil municipal s'est déjà réuni les 4 et 11 février, le 7 avril, le 16 septembre et le vendredi 21 octobre, soit 2 réunions au premier trimestre, 1 au deuxième trimestre ainsi qu'au troisième trimestre et, sans doute deux au quatrième trimestre.

Par ailleurs, durant ces derniers mois et suite à la pandémie de covid, les séances du conseil municipal étaient retransmises sur Youtube. Ce dispositif est supprimé, puisqu'il est maintenant possible de suivre le conseil municipal en direct, sur place. Les séances sont publiques et ouvertes à tous et des chaises sont à disposition du public.

DÉROGATION POUR DES TRAVAUX DANS LE VILLAGE HISTORIQUE.

Les entreprises intervenant pour des particuliers dans le village intra-muros ont la possibilité d'y stationner si l'intervention nécessite la proximité de leur véhicule.

Cette disposition s'applique également pour les opérations de maintenance. Pour cela, elles s'adressent à la mairie aux heures d'ouverture, afin que leur soit remise une carte de stationnement provisoire, le temps des travaux.

UNE PLACE DE LIVRAISON, 7 JOURS SUR 7

Pour rappel, la place de livraison, située en face de la mairie, est un emplacement réservé de manière permanente aux opérations de livraison, 24h/24 et 7j/7.

Cet emplacement est destiné à l'arrêt (et non au stationnement) des véhicules de transport de marchandises destinées, notamment, aux commerces et aux habitants du village intra-muros. En particulier, il est fréquemment utilisé par les livreurs de colis en provenance des plateformes de vente en ligne, qui livrent sept jours sur sept. Pour certaines livraisons, qui nécessiteraient un arrêt au plus près du destinataire, il convient d'adresser une demande de dérogation à la mairie ou à l'ASVP afin d'autoriser le véhicule à pénétrer dans le village historique.



RENFORCER LES ARRÊTS DE LA CGN

Les bateaux de la Compagnie Générale de Navigation (CGN), qui sillonnent le lac Léman au bénéfice, notamment, des frontaliers, accostent au port de Nernier d'avril à octobre. Cet été, le maire a rencontré le président de la CGN « Belle époque » à deux reprises, en présence du maire d'Yvoire, dans l'objectif d'une reprise de la desserte par les bateaux historiques, qui passent trop souvent au droit de Nernier, sans s'y arrêter.

LE FACTEUR EST PRÉCIEUX, PROTÉGEZ-LE

Même si le chien qui gambade joyeusement dans le jardin est gentil, attention à ses réflexes... de chien. Les facteurs sont trop nombreux à subir des attaques physiques de chiens, surpris par leur arrivée. C'est pourquoi, la Poste demande à ce que les boîtes aux lettres soient positionnées et accessibles depuis l'extérieur de la propriété, sans que le facteur ait à passer la main à travers un grillage ou un portail pour l'atteindre. Un sticker, fourni par la Poste, peut être apposé pour indiquer qu'un chien vit ici... Rappelons que le propriétaire est responsable pénalement de toute attaque qui interviendrait contre le facteur.

DONS À LA COMMUNE

Le conseil municipal a accepté les dons proposés à la commune par :

- **Alain Guichardot**, peintre et animateur de manifestation estivale Presqu'art, la sculpture «voile» située devant la Ferme;
- **Gilberte Veinig**, un grand tableau de fleurs peint par Christiane Kern ;
- **Dany Marchand**, une superbe sculpture et un tableau de Jacques Marchand, notre regretté potier ;
- **Raymond Saxod**, une belle affiche des « 6 heures de Nernier », 1966.

«Voile» d'Alain Guichardot

Des tableaux à apprécier dans la salle du conseil.



Sommes-nous seuls
dans l'univers?



FLASH SUR
LES COMMISSIONS

FINANCES :

Des comptes en ordre

La commission Finances s'est réunie le 23 septembre afin d'examiner l'état budgétaire intermédiaire, en vue de la fin de l'année.

Globalement, les comptes sont en ordre, tous les postes de dépenses étant maîtrisés et aptes à terminer l'année, quand il s'agit de dépenses récurrentes comme celles du personnel. En ce qui concerne les investissements, ils se sont poursuivis tout au long des mois derniers, conformément aux dispositions votées dans le budget primitif en avril dernier. Cette année encore, le budget prévisionnel aura été suffisamment réaliste et équilibré pour terminer sans modification majeure ou évolutions inattendues, dans un contexte pourtant malmené.

ENVIRONNEMENT :

La vie existe-t-elle dans l'univers ?

Dans le cadre de l'opération, «la nuit est belle» organisée par le Grand Genève au cours de laquelle 187 communes ont éteint leur éclairage public le 23 septembre dernier, la mairie a sollicité Henri Klesta, passionné d'Astronomie, pour partager ses connaissances sur l'univers...

Cette conférence de très grande qualité, organisée à la Ferme d'Antioche devant une assemblée aussi nombreuse que passionnée avait pour thème : «peut-il y avoir une vie ailleurs dans l'Univers ?». Comme le précise Henri



Klesta, « dès l'antiquité, l'humanité s'est interrogée sur la possibilité qu'il existe de la vie dans la multitude des mondes, représentée par les étoiles de la voute céleste.

En 1995 une planète orbitant autour d'une étoile de la constellation de Pégame a été découverte.

La première exoplanète.

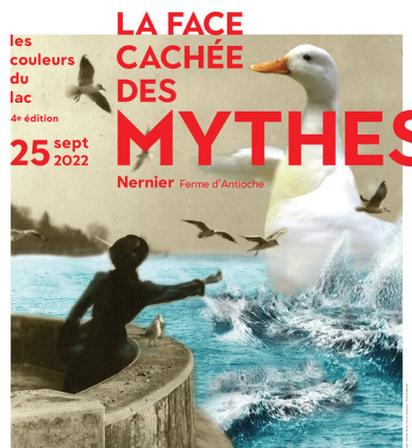
Des télescopes géants

Depuis, près de 5'000 de ces exoplanètes ont été détectées et la majorité des budgets consacrés à l'Astronomie se sont concentrés sur l'étude de ces exoplanètes et sur la possibilité qu'elles abritent la vie. Un télescope spatial, le JWST a été mis en orbite solaire fin 2021 et des télescopes terrestres ont été mis en construction, comme le TMT (télescope américain de 30 mètres à Hawaï) et du e-ELT (Télescope européen extrêmement large de 40 m au Chili).

« Au cours de cette conférence, on s'est intéressé d'abord aux «Planètes et Systèmes extrasolaires», les similitudes et différences avec notre système solaire, comment ils se sont formés, comment on les détecte ; puis, aux conditions nécessaires à l'éclosion et au développement de la vie et, enfin, quelles sont les probabilités de détecter la vie extrasolaire et les efforts d'ingéniosité mis en œuvre par les astronomes et les ingénieurs pour y parvenir.

Personne n'a jamais réussi à reproduire les processus de la vie, même en laboratoire ; la vie, certainement, existe ailleurs, vu l'extension de la galaxie et le nombre de galaxies dans l'univers. Mais, elle est probablement loin de chez nous ».

Cette conférence a aussi été l'occasion d'insister sur la forte nocivité des lumières de jardin la nuit. Peu importante leur origine, solaire ou non, elles dérangent la faune, qui n'arrive plus à s'approprier la nuit et perturbe fortement tous ces animaux qui peuplent notre environnement. Stop aux spots !



Un visuel de
Plonk & Replonk

Participation exceptionnelle de
PLONK & REPLONK
Exposition d'affiches

MICHEL MEYBECK
Directeur de recherches
émérite au CNRS (Sorbonne)
"Espirits du Lac"

À partir de 100, samedi, des partenaires et dédicataires :
Le Grand Chablais, Département du Chablais,
Association de Sauvegarde du Léman (ASL), CPIE Chablais-Léman,
Programme éducatif sur les lacs

ISABELLE FALCONNIER
Journaliste littéraire et auteure
"Fascination Léman"

Organisation de la soirée en partenariat avec le programme chablais.com

Collaboration avec l'association Plonk et Replonk :
"un livre qui n'est de donner trop de goût au lac"



COULEURS DU LAC :

Une 4e édition «mythique»

De haut en bas,
Isabelle Falconnier
Michel Meybeck
et Paul Roux.

Le 25 septembre dernier, la 4e édition de l'évènement Couleurs du Lac a fait carton plein avec un thème particulièrement attractif, «la face cachée des mythes». Organisée par l'ASL (association de sauvegarde du Léman), le CPIE-Chablais, association départementale d'environnement, le Géoparc mondial UNESCO du Chablais et la mairie de Nernier, l'évènement vise à aborder l'environnement, l'écologie et, plus particulièrement, la protection du Léman, sous un angle scientifique mais, également accessible au plus grand nombre.

Trois conférences étaient proposées, Michel Meybeck, professeur à la Sorbonne, démontrant que les lacs sont source de mythes naturels, par exemple en Afrique et, que tout s'explique ! Isabelle Falconnier, auteure du livre Fascination Léman, a entraîné son auditoire dans un tour lémanique dynamique et puissamment culturel, tandis que Paul Roux, de l'ASL, ramenait le public sur les bords du lac avec Mary Shelley et le mythe de Frankenstein. Autre point d'orgue, la présence de Plonk et Replonk, qui s'est prêté au jeu des dédicaces avec tout l'humour que le groupe développe dans ses publications.



Un thème
particulièrement
attractif : «la face
cachée des mythes».



FLASH SUR
LES COMMISSIONS

NERNIER INFOS N°98 | OCTOBRE/NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2022

PORT :

Retour du concours de pêche

Après deux ans d'absence, le concours de pêche, organisé par l'APALLF (Association des Pêcheurs Amateurs du Lac Léman Français) est revenu à Nernier, le dernier dimanche de juillet. Ce fut, une fois encore, une rencontre des plus sympathiques, associant pêcheurs aguerris et jeunes passionnés durant toute une matinée. Malgré un résultat mitigé, chacun s'est réjoui de se retrouver et de participer à ce concours, désormais traditionnel.

Le concours de pêche 2022



TRAVAUX :

Réfection des voies endommagées



C'était inscrit au budget pour cette année. Des travaux de réfection ont été réalisés sur les voies les plus endommagées de la commune, chemin du Moulin et du chemin de Péreuse. La couche de roulement a bénéficié de l'intervention du PATA, (point à temps automatique), camion équipé d'une cuve calorifugée remplie d'émulsion et d'un bac à gravillons.

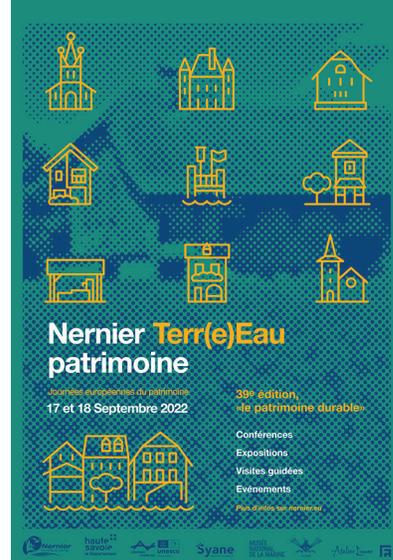
Le système est simple : une rampe à l'arrière du véhicule épand l'émulsion avec le diffuseur du gravillonneur juste derrière, afin de faire tomber les gravillons après l'émulsion.

CCAS :

Préparation de «Nernier fête Noël»



À vos agendas : le samedi 10 décembre, Nernier fêtera Noël ! Reprenant le schéma habituel, abandonné durant la pandémie, cette journée, organisée par le CCAS, proposera le déjeuner des Aînées à 12h30, le spectacle pour les enfants l'après-midi suivie de la visite du Père Noël, les chants de Noël à 18h à l'église et, enfin, la distribution de la soupe de Noël.



PATRIMOINE :

Des journées européennes du patrimoine sur le climat

Les Journées Européennes du Patrimoine, "Nernier Terr(e)Eau Patrimoine" (JEP) furent un franc succès pour Nernier grâce à des intervenants de qualité, bénévoles, mobilisés et impliqués. Pendant deux jours, les 17 et 18 septembre, un public diversifié a pu assister à des interventions des conférenciers ayant des connaissances approfondies du thème des JEP cette année, «le Patrimoine durable». Que ce soit Denis Jordan, botaniste et naturaliste, Dr. Venance Journé, physique des particules, membre du Conseil Économique et Social, chercheuse spécialisée sur le thème du Changement Climatique, Hubert Flattrès, délégué du Musée National de la Marine, Dr. Stephan Ramseier, consultant à la SIG, Thomas Jundt, vainqueur du Bol d'Or Monocoque sur foil, ou Mélissa Losano, restauratrice du Patrimoine, tous ont délivré un message accessible, mêlant le sérieux à la science, tout en ne s'interdisant pas des touches d'humour ! Parallèlement, une exposition réalisée grâce au prêts de tableaux et d'œuvres diverses de nombreux Néroniens illustrait les années passées de la commune, avec ses peintres Enrico Vegetti et Elis Zbinden. Les pastels de Melissa Losano ajoutaient une touche de couleur à cette vaste exposition.

Pour 2023, le thème envisagé retiendra le "Patrimoine vivant" !



CULTURE :

La culture en fête...

1 village, **4** Lieux, **138** artistes toutes catégories confondues présents !

La saison de NERNIER L.E.M.A.N (Lecture, Écriture, Musique, Art, Nernier) fut exceptionnellement :

- riche par sa diversité et par sa capacité à divertir ;
- reconnue par un public venu nombreux, malgré un intermède de canicule pénalisant.

La Littérature fut au rendez vous avec une conférence sur Marie, en référence aux textes bibliques et apocryphes.

La rencontre avec le Néronien, Raymond Vouillamoz, fut un moment fort de l'été, attirant un auditoire nombreux, pour saluer la parution de son deuxième roman.

L'Écriture s'est exprimée à travers deux ateliers, chacun composé d'une dizaine de participants.

Organisés en coopération avec la CIPEL (commission internationale pour la protection des eaux du Léman), ils ont donné lieu à la production de textes, publiés aujourd'hui sur internet.

La Musique a adopté un forte fortissimo avec un programme mobilisant l'église de Nernier, dont l'acoustique est excellente.

35 choristes de Gospel ont littéralement soulevé le plafond, entraînant le public avec rythme et enthousiasme. L'opéra accostait à son tour à Nernier avec la soprano Marie-Camille Vaquié-Depraz et la harpiste Carlotta Bulgarelli. Ce magnifique concert fut suivi, quelques jours après, par le pianiste virtuose, Fred Snoek. Enfin, le Quatuor de violon et de violoncelle Souledad, a délivré son art abouti à Nernier.

L'Art, comme les années précédentes



les 35 choristes
gospel ont soulevé
le plafond de l'église

et de longue tradition, s'est donné rendez-vous à Nernier avec des expositions tout l'été, à la Ferme d'Antioche, faisant de cette saison un véritable succès culturel.

Le programme des expositions est arrêté pour la saison 2023, les listes d'attente pour 2024 et même pour 2025,

sont déjà partiellement constituées.

Nernier, village Culture, éclectique, plein de surprises, pour tous et pour tout âge ! Les fondations, pour des manifestations jusqu'à présent trop modestement mises en avant, ont été posées et la communication autour des événements, de même.

Agenda hivernal

- La Littérature et l'Écriture sont à l'honneur avec la conférence **"Les Contes Populaires et les Mythologies"** de Jean-Paul Cléret, psychiatre, psychanalyste, auteur et animateur de radio ; il évoquera Peau d'âne, le Vilain Petit canard, la Reine des Neiges et le petit Poucet.

Vendredi 18 novembre à 18.30,
Ferme d'Antioche, entrée libre.

- La Musique enchantera à nouveau les Néroniens avec l'accueil programmé de six choristes d'**Harpa Dei**, chants grégoriens, en tournée en France, avec une halte exceptionnelle à Nernier.

Vendredi 25 novembre, 19h,
Église de Nernier, entrée libre.



Harpa Dei, chants grégoriens

- **"NERNIER prépare NOËL"**

Initié en 2021, le salon s'agrandit et occupera cette année la Ferme d'Antioche et la salle de l'école, en face. Organisé autour du concept **"Vous allez trouver à Nernier ce que vous ne trouvez pas ailleurs"**, une trentaine d'exposants, uniquement d'artisanat et de produits authentiques, seront présents, dont certains, à titre exclusif. Cet événement est organisé par la commune, en partenariat avec l'Amicale des Néroniens qui assure la petite restauration et la buvette sur place.

Dimanche 4 décembre à partir de 10h
Ferme d'Antioche, entrée libre.

- Le théâtre sera sur le devant de la scène grâce à La Comédie de Genève qui, en partenariat avec Nernier, nous gratifie de deux représentations de la pièce **"Perdre son sac"**, une performance remarquée de Lola Giouse, une expérience d'une modernité affirmée, à ne pas manquer !

Jauge de 28 spectateurs maximale.
Inscription auprès de : mairie@nernier.fr
Mercredi 7 et vendredi 19 décembre, 19.30,
Ferme d'Antioche, entrée libre.

La comédienne
Lola Giouse





URBANISME :

Réussir son projet !

Les règles d'urbanisme dans la commune relèvent de plusieurs textes. Mais, la plupart de ces règles est compilée dans le code d'urbanisme, quelques unes relevant du code civil ou d'autres. A Nernier, comme ailleurs, les règles sont traduites au travers des documents d'application, que sont le SCOT (schéma de cohérence territoriale), le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal), le programme de l'habitat ou le PAECT (plan climat, air, énergie territorial), etc. Bienvenue au pays des acronymes avec un tour d'horizon pour comprendre cet ensemble hétérogène, mais contraignant qui s'applique à tout demandeur d'une autorisation d'urbanisme.

Nernier et Yvoire sont intitulés « villages patrimoniaux », des règles particulières de protection sont définies pour tous travaux dans cette zone

L'urbanisme à travers les années s'est complexifié, au fur et à mesure des lois, qui ont rarement annulé une disposition mais, au contraire les ont empilées. Il s'agit donc d'une matière complexe, encadré réglementairement, face à des réalités de terrains parfois contradictoires.

Pour la commune de Nernier, le principal document auquel il faut faire référence quand des travaux vont être entrepris est le PLUi (disponible sur le site de Nernier - nernier.eu).

Etabli et voté par Thonon Agglomération en 2020, il concerne actuellement 17 communes¹. Outre qu'il définit des zones urbaines constructibles (U), des zones de futures urbanisations (AU),

naturelles (N), agricoles (A), littorales (L), il hiérarchise les règles même au sein de ces zones, les U constructibles, par exemple, étant plus ou moins densifiées selon le zonage des terrains. Ces zones sont également définies en rapport avec le SCOT, qui organise l'aménagement du territoire à l'échelle des 62 communes du Chablais². (disponible sur le site siac-chablais.fr)

LES SPÉCIFICITÉS DU ZONAGE À NERNIER

À Nernier, plusieurs spécificités zonales sont appliquées, à commencer par la zone UP qui couvre le village historique ; elle est identique à celle d'Yvoire. Les deux villages sont intitulés « villages patrimoniaux » et des règles particulières de protection sont définies pour tous travaux dans cette zone. Autre particularisme, cette fois spécifique à la commune, l'UCp, zone constructible à hauteur limitée à 7 mètres, dans le but de laisser la vue sur le Léman, quand c'est encore possible. Enfin, comme toutes les communes du bord du Léman, la zone littorale, est totalement inconstructible et toute rénovation est fortement limitée.

Règles d'implantation, emprise réelle au sol autorisée, surface de plancher, hauteur des constructions, aires de stationnement, couleurs, matériaux, etc., le PLUi précise un nombre maximum de dispositions qui viennent contraindre tout projet d'urbanisme. Dans ce contexte, les élus communaux n'ont pas une liberté d'appréciation très large ! Quelque soit le projet, en tout état de cause, le PLUi reste la bible afin de présenter une demande d'autorisation qui sera susceptible de passer positivement le cap de l'instruction. Encore faut-il s'assurer de recourir à la bonne procédure, tant elles sont diverses. Mais les deux principales restent le permis de construire (PC) et la déclaration préalable de travaux (DP), qui répondent à des enjeux précis.





QUELLES PROCÉDURES POUR QUELS PROJETS ?

Il existe des cas pour lesquels aucune autorisation n'est à demander, en particulier quand la rénovation est réalisée à l'identique de l'existant, matériaux et couleurs, de même pour les petites constructions de moins de 5 m² (précisions : article 421-2 du code de l'urbanisme).

Pour les autres travaux et construction, l'autorisation à demander dépend du projet. La construction d'une maison nécessite dans tous les cas un permis de construire et même un architecte, pour une surface de plancher construite ou agrandie supérieure à 150 m².

Pour des réalisations moins importantes, la déclaration préalable, document simplifié, peut être suffisante. Ainsi, pour une piscine enterrée par exemple, l'autorisation dépend de la taille : moins de 10 m², pas d'autorisation à Nernier, de 10 à 100 m², DP, au-delà permis de construire. Une rénovation de façades, avec la création de nouvelles fenêtres ou de portes, se satisfait d'une DP, de même que la remise en forme des volets dans une couleur différente de l'existante. Les haies et les clôtures ne sont pas librement installées. Elles

aussi nécessitent une autorisation d'urbanisme, sous la forme d'une DP, avec des contraintes bien identifiées, comme la hauteur, les matériaux, les espèces végétales autorisées ou conseillées ! Dans cet univers complexe et, parfois instable, il est toujours prudent de se renseigner préalablement auprès de la mairie sur les possibilités liées à un ter-

rain. De plus, il est conseillé de prendre rendez-vous pour le dépôt d'un dossier papier, afin de faire confirmer immédiatement que le dossier est complet et peut-être enregistré. C'est un délai en moins... La demande peut également être envoyée dématérialisée, via le site : [thononagglo.fr/ «mes démarches en ligne»](http://thononagglo.fr/«mes_démarches_en_ligne»).

UNE FISCALITÉ ORIGINALE...

Les projets d'urbanisme génèrent une taxation, la taxe d'aménagement, établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Une part revient aux communes et une part au département. Cependant, à partir de 2023, 5% des recettes de taxe d'aménagement des communes de Thonon Agglomération seront versés à cette dernière (reversement de 50% pour les communes ayant une zone d'activités, comme Anthy ou Margencel). Nernier avait voté pour un taux de 1%, comme d'autres communes, sans succès.

Depuis le 1er septembre dernier, la déclaration de taxe est réalisée directement par le bénéficiaire de l'autorisation aux services fiscaux impots.gouv.fr via le service « Gérer Mes Biens Immobiliers », dans les 90 jours à compter de la réalisation définitive des travaux. Les informations nécessaires au calcul de l'imposition ne sont donc plus nécessaires sur les Cerfa DP et PC. Exception faite pour les demandes modificatives relatives à des projets antérieurs au 1er septembre. A noter que la déclaration d'achèvement de travaux (cerfa DACT) devient obligatoire, son dépôt signifiant le début de la procédure de taxation. Des simulateurs de taxe sont disponibles sur Internet.

Le paiement intervient :

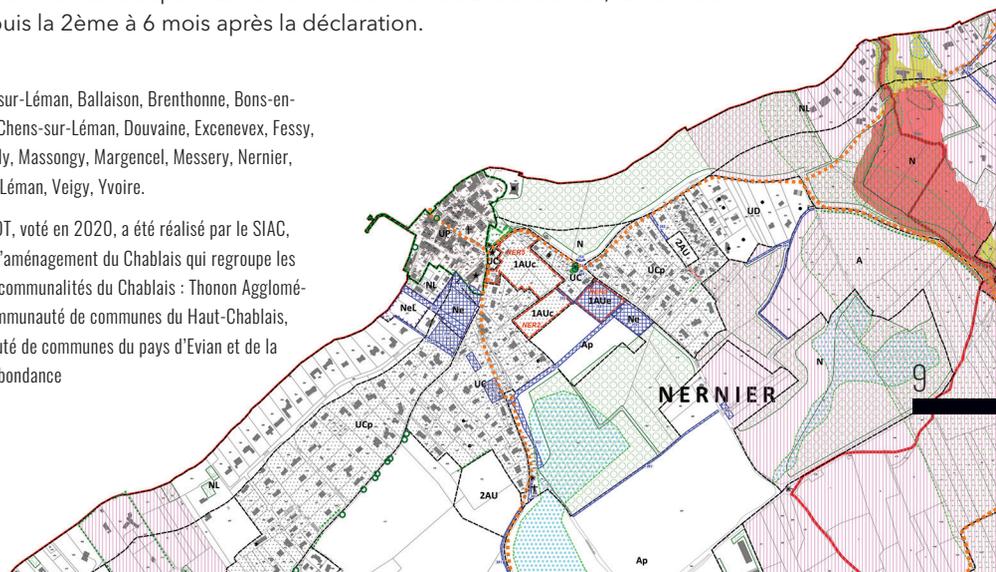
- Pour les montants inférieurs à 1'500 euros : dans un délai de 90 jours après la déclaration effectuée par le redevable, payable en 1 fois ;
- Pour les montants supérieurs à 1'500 euros : en deux échéances, la 1ère à 3 mois, puis la 2ème à 6 mois après la déclaration.

1 - Anthy-sur-Léman, Ballaison, Brenthonne, Bons-en-Chablais, Chens-sur-Léman, Douvaine, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Massongy, Margencel, Messery, Nernier, Sciez-sur-Léman, Veigy, Yvoire.

2 - Le SCOT, voté en 2020, a été réalisé par le SIAC, syndicat d'aménagement du Chablais qui regroupe les trois intercommunalités du Chablais : Thonon Agglomération, communauté de communes du Haut-Chablais, communauté de communes du pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance



Les projets d'urbanisme génèrent une taxation, une part revient aux communes et une part au département.





PORT DE PLAISANCE : Moderniser les installations portuaires et améliorer la qualité de service

Le port de plaisance de Nernier attire les Néroniens, comme les plaisanciers et les visiteurs qui, chacun, apprécie sa sérénité et son calme apparent. Avec ses 225 anneaux, ses 9 places visiteurs et ses 11 places à terre, il reste d'une taille modeste mais, c'est sans doute ce qui lui assure un charme incomparable sur le Léman. Ce dossier propose un tour d'horizon sur divers aspects de la gestion du port de plaisance qui, n'appartient pas à la commune mais à l'État, celui-ci concédant la gestion à la commune.

La gestion du port comprend tout d'abord celle des places d'amarrage. Une commission municipale « port » est chargée de gérer les demandes et les attributions. Un premier critère est évident : la taille du bateau, les places dans le port n'étant pas de grande envergure.

Les demandes de places d'amarrage sont à renouveler chaque année et les demandes non satisfaites figurent sur une liste d'attente. Il est toutefois possible de louer provisoirement des emplacements dans la limite des places disponibles. Durant la saison estivale, la location sous forme de nuitée sur les places visiteurs est proposée au prix

de 30 € TTC pour les bateaux jusqu'à 7 m de long et de 40 € TTC pour ceux excédant 7 m.

Les tarifs sont votés chaque année par le conseil municipal après avis de la commission municipale compétente. Un Conseil Portuaire, présidé par le maire a été institué en 2015, afin d'informer et de consulter les usagers sur les affaires du port. Il se réunit généralement deux fois par an.

LA STRATÉGIE DE L'ÉTAT POUR LE LÉMAN

Les évolutions réglementaires et l'attrait toujours grandissant du Léman, entraînant une fréquentation croissante du plan d'eau et les enjeux climatiques, ont amené l'État à élaborer une stratégie pour le lac Léman. L'objectif est de guider l'action publique pour les années à venir. Le lac Léman est concerné, en particulier, par les concessions portuaires mises en place dans les années 70/80 et qui arrivent à échéance dans les dix prochaines années. Il s'agit également de pérenniser les actions menées pour la qualité de l'eau.

Les objectifs affichés par l'État dans cette démarche sont :

- La préservation de la biodiversité et du cadre paysager ;
- L'accompagnement du développement économique ;
- La sécurité des usagers ;
- Le développement des transports lacustres.

Pour Nernier, deux points doivent plus particulièrement retenir l'attention : le paysage et la servitude de marchepied. Le paysage constitue l'essence de l'attrait du lac. La « loi littoral » et les documents de planification urbaine (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux) encadrent les possibilités terrestres. Sur le domaine

NOS LACS EN UN CLIN D'OEIL : LÉMAN ANNECY

Communes / Km de rives	16 / 58 km	8/39 km
Surface / volume	580 km ²	27,6 km ²
Profondeur maximale	310m	80m
Taux moyen renouvellement	11,5 ans	4 ans
Plages surveillées	7	11
Concessions	13	3
AOT / Mouillages	526/3639	634/3300
Pêcheurs professionnels	56	2
Manifestations nautiques	~80 / an	~100 / an
Dossiers de travaux	~30	~60

public, les arrêtés d'occupation temporaires permettent de cadrer l'aspect des différents ouvrages à autoriser : pontons, mouillages, rampes, ...

L'État souhaite élaborer une charte environnementale et paysagère, pour l'ensemble du lac en lien avec les communes, afin de garantir une continuité « terre-lac » portant sur la définition :

- d'espaces dédiés à la protection de l'environnement au sein desquels les ouvrages seront retirés,
- de règles de dimensionnement des ouvrages et de préconisations sur les matériaux et les couleurs

La servitude de marchepied, dont l'ouverture est estimée à 65%, soulève un certain nombre de questions, à commencer par les incivilités et les comportements agressifs. Son fonctionnement relève de l'État, la commune n'ayant aucune compétence de gestion de cette servitude.

Pour ce qui concerne Nernier, les riverains ont été autorisés à planter des panneaux indicatifs pour les promeneurs, la signalétique va être améliorée et des rondes seront effectuées par l'agent de surveillance de la voie publique.

La stratégie de l'État dans ce domaine s'articule principalement suivant les axes suivants :

- redonner sa continuité à la servitude dans le respect des écosystèmes en 5 ans ;
- Analyser l'impact de l'ouverture sur l'environnement ;
- gérer les suites de la tempête de 2021, qui a fait s'effondrer d'importants linéaires de rives, y compris à Nernier.



LABEL :

Le Pavillon bleu en cours

Le Pavillon Bleu est un label devenu une référence dans les domaines du tourisme, de l'environnement et du développement durable. Ce label valorise chaque année les communes, les plages et les ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable.

Une première réflexion est intervenue en 2019, puis freinée par la pandémie et reprise aujourd'hui. Il est proposé de déposer la candidature du port de plaisance de Nernier au label Pavillon bleu, compte tenu des aménagements réalisés et à venir au droit du port de plaisance en 2024.

L'obtention de ce label véhiculerait une image positive du port de plaisance, un des derniers de la rive française à ne pas en bénéficier aujourd'hui.

L'obtention du Pavillon Bleu est basée sur l'examen de 2 types de critères :

- **Les critères impératifs** : ils constituent le minimum exigé pour obtenir le Pavillon Bleu (sauf demande de dérogation motivée devant être validée par le jury national et approuvée par le jury international, souverain en la matière),

• Les critères guides

(en italique ci-dessous) pouvant devenir à terme impératifs.

Les critères du Pavillon Bleu sont regroupés en **4 grandes familles** :

Education à l'environnement

Un port Pavillon Bleu s'engage à mettre en place **3 activités d'éducation** à l'environnement sur le port, dont au moins 2 pendant la saison, mais il doit également respecter les critères suivants dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de management environnemental :

- Existence d'informations relatives aux sites naturels à respecter, aux espèces animales et végétales protégées,
- Diffusion et relais de la Charte des Plaisanciers Pavillon Bleu,
- Affichage des critères et code environnemental de bonne conduite,
- *Sensibilisation du personnel portuaire,*
- *Incitation des touristes à utiliser des moyens de locomotion doux (vélos, marche à pied, transports en commun).*

Gestion des déchets

Le Pavillon Bleu prend en compte la collecte sélective d'au moins 3 types de déchets ménagers et 3 types de déchets spéciaux sur le port, mais aussi :

- Etablissement d'un plan de réception et de traitement des déchets conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2004 et suite à la directive européenne 2000-59,
- Niveau d'équipement adéquat et suffisant,
- Collecte sélective d'au moins 3 types de déchets ménagers,
- Collecte sélective d'au moins 3 types de déchets spéciaux,
- *Existence d'une déchetterie portuaire,*
- *Sensibilisation des plaisanciers à l'utilisation des installations portuaires.*

sécurisation du port avec l'implantation de bouées de sauvetage

Gestion du milieu

Tous les ports Pavillon Bleu doivent être équipés d'une pompe de récupération des eaux usées des bateaux (eaux grises/noires). Ils doivent également respecter les critères suivants :

- Répartition et entretien des équipements sanitaires conformes à la réglementation départementale,
- Absence de rejets directs d'eaux usées dans le port,
- Propreté du plan d'eau garantie en permanence,
- Politique de résorption à la source des pollutions,
- Politique de réduction des dépenses en énergie et en eau,
- Gestion des boues de dragages,
- Analyses régulières des eaux du port et des sédiments,
- Utilisation de produits et techniques respectueux de l'environnement,
- Récupération et traitement des liquides polluants des cales pour les ports de moins de 1'000 anneaux,
- *Connaissance du milieu et de ses enjeux environnementaux,*
- *Mise en place d'actions de préservation de la biodiversité,*
- *Absence de pollution sonore et olfactive.*

Gestion du site

Un port Pavillon Bleu doit avoir un niveau d'équipement satisfaisant, ainsi que des équipements de secours et de sécurité adaptés à la taille du port. Il doit également répondre aux critères suivants :

- Affichage d'un plan du port (avec légende et pictogrammes),
- Bonne gestion des bâtiments,
- Réglementation de la circulation sur le port,
- Accueil et information satisfaisants,
- Affichage des consignes de sécurité et des plans de secours en 2 langues,
- Accès et facilités pour les personnes à mobilité réduite.





CAPITAINEURIE : DÉMARRAGE DES TRAVAUX

Les travaux de la nouvelle capitainerie ont commencé. Il s'agit d'un projet important pour la commune, tant en termes d'amélioration de la qualité de service du port, que d'image.

La création d'une nouvelle capitainerie à Nernier est un projet ancien, qui a été initié il y a plus de 10 ans, mais qui n'avait pu se concrétiser jusqu'ici.

Par délibération en date du 6 décembre 2021, le conseil municipal a autorisé le lancement des marchés de travaux et approuvé l'estimation prévisionnelle et le plan de financement à hauteur de 750'000 € HT. Cette estimation tient compte de la révision du projet architectural, le projet initialement proposé par l'architecte et validé par la municipalité précédente ayant été jugé trop audacieux, quoique moins onéreux. Parallèlement, le programme fonctionnel du bâtiment a été finalisé, afin qu'il réponde au mieux aux besoins des usagers.

A l'issue de la consultation des entreprises et de la négociation qui a suivi, le coût des travaux est de **739'660,05 €**. Les subventions obtenues à ce jour s'élèvent à **478'062,41 €**, soit environ **65%**. Il ne sera pas fait recours à l'emprunt pour financer cette opération qui est compatible avec la capacité communale d'autofinancement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Commune (autofinancement)	261'597,64 €
État	179'053,00 €
Conseil régional	200'000,00 €
Conseil départemental	90'000,00 €
Programme européen Leader Chablais	9'009,41 €

Un travail important et sérieux a été réalisé compte-tenu de la complexité de ce dossier très technique. Dans un contexte général de renchérissement des coûts de construction, le budget voté par le conseil municipal en 2021 a été maintenu.

13 lots sont attribués à des entreprises locales, ce qui doit être souligné ; seul le lot 14, relatif aux fondations spéciales, revient à un prestataire extérieur, aucune entreprise locale n'ayant répondu à ces travaux très spécifiques.

DRAGAGE DU PORT EN 2024 !

Le dragage du port sera effectué dans les zones particulièrement ensablées, qui nécessitent le déplacement des bateaux lors des étiages de printemps. Le précédent dragage date de plus de 20 ans.

Pour la protection du milieu aquatique et de la biodiversité, cette opération nécessite des études sérieuses sur l'impact d'un tel chantier sur le lac. A ce titre, nous avons fait appel à un maître d'œuvre pour nous accompagner dans ce projet.

Aujourd'hui, l'étude des volumes à extraire est analysée, en regard de la bathymétrie réalisée. Le volume est estimé à moins de 2'000 m³ et nécessite le dépôt d'une déclaration au titre de la « loi sur l'eau ». Un inventaire de la végétation aquatique et de la faune piscicole a complété le dossier.

Un site de clapage des matériaux extraits a été proposé suite à une étude subaquatique.

L'analyse des sédiments n'a fait apparaître aucune pollution nécessitant un traitement de ceux-ci. De même, l'inventaire de la végétation ne comporte ni algue protégée, ni algue envahissante. Après un long cheminement administratif, le dossier peut donc être déposé auprès des autorités administratives compétentes. Les travaux sont prévus au 1er trimestre 2024.

LES EAUX DE BAINADE SOUS SURVEILLANCE

Conformément aux recommandations de l'Agence Régionale de Santé, les eaux de baignade de la petite plage et de la rampe de mise à l'eau des embarcations légères (kayaks, paddles) sont analysées pendant les mois de juillet, août et septembre.

Des échantillons sont prélevés deux fois par mois, par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de l'environnement.

Les analyses physicochimiques ont révélé une bonne qualité des eaux tout au long de la saison estivale.

UN NOUVEL ACCÈS DIRECT AU PORT

Afin d'assurer la desserte du port dans de bonnes conditions et éviter que les véhicules tractant les embarcations continuent à circuler dans les rues du village historique, la commune a souhaité maîtriser une emprise foncière. Joutant le parc public à l'est, elle va permettre d'aménager à terme une voie d'accès au port. Il s'agira d'une voie de 5 mètres de largeur réservée aux usagers du port et aux véhicules de secours. L'accès y sera régulé par une barrière. Les études de maîtrise d'œuvre sont engagées et les travaux seront entrepris après la livraison de la nouvelle capitainerie.

EXTENSION DU SOLARIUM

Cet été, comme chaque année sous le soleil, la plage et le solarium ont connu une fréquentation importante. Ainsi, jusqu'à une cinquantaine de personnes sur la digue ouest a été comptabilisée. Aussi, il est envisagé d'étendre la zone de platelage (solarium) pour l'été prochain, afin d'offrir de meilleures conditions aux usagers de cet espace, très apprécié par les Néroniens.



Des festivités pour un été flamboyant

L'été, à Nernier, fut particulièrement festif, notamment, grâce à l'implication des associations de la commune et à leurs nombreuses initiatives.

LA LICORNE

Pas de Licorne cet été encore, le bateau est toujours en - grosses - réparations. Cependant, l'association a participé à l'animation estivale avec trois soirées «beach rosé» organisées en juin, juillet et août, au port. Le succès fut au rendez-vous, de même pour le dîner de fin de saison, à la Ferme d'Antioche. Souhaitons à la Licorne de retrouver le port au printemps prochain.



MUSÉE DU LAC

Dès le 2 juin, le Musée du Lac a ouvert ses portes, enchaînant de belles expositions jusqu'en septembre, avec de sympathiques vernissages tout au long de l'été, animant la place du Musée. Ecole de peinture et stages de pastel ont également fonctionné durant l'été et se poursuivent cet automne.



CLUB NAUTIQUE NERNIER-YVOIRE

Le Cercle de voile C2NY a proposé cette année un programme estival ambitieux, qui a fait le plein. Trois semaines de stages Optimist pour enfants de différents âges ont été organisées, en partenariat avec l'école de voile itinérante du département (EVI), ainsi qu'un stage multi support pour ados qui, de deux jours prévus à l'origine s'est prolongé toute la semaine. Comme en 2021, les enfants U10 (8-9 ans), licenciés inter-club, ont rejoint Nernier pour leur stage sportif, avec deux nuits passées sous la tente. Se sont enchaînés, parallèlement, les stages adultes, nouveaux, le stage 100% féminin, le stage sportif pour régatiers et les régates d'entraînement tous les mardis soir à Nyon, une régata ayant eu lieu à Nernier.

Les «6h de Nernier» ont connu, comme à chaque édition, un vrai succès avec un temps agréable, parfois calme ! Enfin, la Grande Traversée du petit Lac en paddle, avec 52 participants parcourant soit 8, soit 12 km, a clôturé la saison sportive individuelle sur le Léman. Le club a, quant à lui, participé à plusieurs régates d'envergure, la dernière en date fin octobre. Place à la convivialité avec un buffet canadien qui a réuni tous les membres du club pour une dernière rencontre mi octobre, avant la fin d'une année riche en initiatives et réussites.



Un 14 juillet très animé !



AMICALE DES NÉRONIENS

L'Amicale des Néroniens a renoué avec une fête nationale animée sur le quai des Dériveurs. C'est dans une ambiance festive que la soirée du 14 juillet s'est déroulée selon une tradition bien établie. Saucisses frites, défilé aux lampions des enfants, DJ et plancher de bal ont accompagné le public jusqu'à des heures tardives. Le feu d'artifice, offert par la mairie, a illuminé le ciel de cette soirée idéale.

Des conférences à Notre-Dame du Lac



NOTRE-DAME DU LAC

Plusieurs conférences ont été proposées par l'association Notre-Dame-du-Lac, consacrées, en particulier, à la vie de Enrico Vegetti et au séjour de Lamartine sur les bords du Léman, ainsi qu'une conférence sur la restauration des tableaux de la Chapelle. Ces conférences érudites ont séduit une assistance néronienne attentive. Affluence également pour les concerts, dont celui d'Andrew Masters et ses amis, toujours très apprécié.

Une de nos équipes néroniennes au départ des 6 heures 2022



LE COIN DES ASSOCIATIONS

CERCLE D'ÉCHECS NERNIER-LÉMAN



Concentration maximum pendant les tournois

Le Cercle d'échecs Nernier-Léman, a organisé son tournoi inaugural à la Ferme d'Antioche fin septembre, sous la forme d'un tournoi rapide, en présence d'un grand Maître. Un tournoi, la coupe Loubatière, s'est également déroulé à la Ferme le 19 novembre.

Fort de toutes ces activités et de l'implication de ses membres dans les tournois voisins, le CENL se porte bien. Il se réunit le lundi et le mercredi à 18h à la salle du conseil, sous la mairie. Renseignement : contact@cenl.fr

LA CAGETTE À ROULETTES

Au cinéma avec la Cagette à roulettes ! L'association a proposé la diffusion, en plein air au port, du film La Cure, réalisée par Florian Geyer, consacré au temps suspendu des cures thermales et tourné à Evian-les-Bains.



Affiche de l'événement proposé par la Cagette à roulettes



COMMERCES

CET ÉTÉ :

Aigles et concerts...

Plusieurs concerts ont animé la place du Musée à l'initiative du PTI Bar et attirant un public diversifié. Il y a quelques jours, le PTI Bar a changé de gérance, Natacha ayant choisi de rejoindre une contrée plus ensoleillée que le bassin lémanique. Isabelle a pris le relais le 17 novembre, avec quelques projets, en particulier une ouverture plus ample dans la journée.



La Paillote, pour la deuxième année consécutive, a proposé aux Néroniens, plaisanciers, et visiteurs l'opportunité d'une petite restauration de jour, face au port. Durant l'été, une animation organisée avec les Aigles du Léman a permis au public d'approcher ces magnifiques rapaces et de les voir évoluer sur le quai des Dériveurs.



L'association des K Bolés du Solex de Veigy, s'est elle, arrêté sur le quai.



INTERCOMMUNALITÉ : QUOI DE NEUF ?

INTERCOMMUNALITÉ :

Le bus qui ne prend pas de voyageurs !

Après quelques temps de rodage, le Bus France Services, initié par Thonon Agglomération, est entré en service actif. Il parcourt le territoire de l'agglo pour offrir un service de proximité aux habitants, éloignés des services publics traditionnels (immatriculation de véhicules, impôts, permis de conduire, allocations familiales, RSA, retraite...). Deux animateurs et un conseiller numérique accueillent les habitants, la prestation est gratuite. Nernier est couplé avec Yvoire, le bus stationnant le 1er vendredi du mois, de 9h à 11h30, parking des bus (chemin de Fleycer) à Yvoire.



Le charme éternel du Solex



De Rives en Pages a lu pour vous...

« BELLE GREENE »

d'**Alexandra Lapierre**, éd. Flammarion 2021.

Prix 2021 du roman historique et pour cause ! L'auteur s'attache à mettre en lumière les destins inouïs de femmes oubliées par l'Histoire. Elle excelle, avec cette histoire véridique de Belle, en apparence de couleur de peau blanche, en réalité afro-américaine. Dans une Amérique violemment raciste, en cachant son identité ethnique, elle parvient à en gravir les échelons pour devenir la directrice de bibliothèque de JP.Morgan ! La liberté mais, au prix du reniement, un livre à ne pas manquer!

« LA LANTERNE D'ARISTOTE »

de **Thierry Laget**, éd. Gallimard 2011.

Sommes-nous passées à côté de ce roman publié il y a plus de dix ans et qui est un hommage à la littérature elle-même ? Probablement, le narrateur, chargé de faire un inventaire d'une immense bibliothèque privée découvre, peu à peu, les secrets de la demeure et de ses familles successives. Aucun des personnages n'est réellement ce qu'il semble être, ni les vérités admises et quand les masques tombent, on est happé par le dénouement imprévisible du roman. L'auteur, spécialiste de Proust, nous gratifie, de plus, d'une très belle plume.

« LES ABEILLES GRISES, quand le grand frère russe surveille »

d'**Andreï Kourkov**, éd. Levi 2022.

D'une actualité criante, ce roman, le dixième du plus célèbre écrivain ukrainien d'expression russe, nous plonge dans la réalité géographique de la « zone grise », coincée entre armée ukrainienne et séparatistes prorusses. Publié avant que la guerre n'éclate, le roman retrace la nécessaire coopération pour survivre entre deux laissés pour-compte, dans ce no-man's-land dont le héros, accompagné de ses abeilles grises, ne recherche qu'un bonheur simple loin des conflits. Saisissant !

« NOTRE ÂME NE PEUT MOURIR »

de **Taras Chevtchenko**, éd. Seghers 2022.

Pour Chevtchenko, qualifié de Poète Héros en Ukraine, l'activité artistique et l'action sont indissociables. Sa courte vie (1814-1861) fut empreinte d'un engagement patriotique avec la Poésie comme arme. Il connut le servage, la prison, l'exil, la surveillance policière, dont son œuvre, étonnamment prolifique avec des dessins, des peintures, des romans et des poème, témoigne avec acuité aujourd'hui.



Trois petites Néroniennes et un petit Néronien sont nés ces derniers mois. Nernier commence ainsi à voir sa population se rééquilibrer, sachant que l'école de Messery accueille 32 enfants de la commune cette année, un record !

Julian Ziegler est né le 18 juillet. Il pose ici avec son grand frère, Lucas, qui se réjouit toujours de faire découvrir notre si beau village à son petit frère.



Elisabeth Rouget



Jade Agnel

Elisabeth, née le 21 juillet, est la fille de Céline Paridant de Cauwere et de Frédéric Rouget, dont elle porte le nom. Elle est aussi la petite-fille de Katherine Guény, bien connue des Néroniens et des associations auxquelles elle a toujours prêté main forte.

Jade Agnel est née le 16 août, un beau bébé de 3.525 kg et 53 cm. Comme l'explique volontiers sa maman, pour la recette du bonheur, prenez une pincée de papa, Rémy, un soupçon de maman, Géraldine, quelques zestes du grand frère, Milo, laissez mijoter et vous obtiendrez un amour de Jade.



Charlotte
Blättler Bordas

Charlotte entame tout juste son 2e mois : elle est née le 26 octobre au foyer d'Elodie et Olivier Blättler Bordas, nouvelle famille installée à Nernier. Un frère, Harry et une sœur, Juliette complètent cette belle fratrie.

Félicitations à tous ces heureux parents.





Agenda

• **Dimanche 4 décembre : marché de Noël**
à la Ferme d'Antioche et l'ancienne école, à partir de 10h. Entrée libre

• Notez la date : **le samedi 10 décembre «Nernier fête Noël»** organisé par le CCAS, déjeuner des Aînés, spectacle des enfants, chants de Noël et soupe traditionnelle.

• **Lundi 12 janvier 2023 : cérémonie des vœux** du maire et des élus à la population 19h00, Ferme d'Antioche.

Nernier Infos souhaite à tous une belle fin d'année, de joyeuses fêtes, avec tous nos vœux pour une excellente nouvelle année, en attendant de se retrouver en 2023.



MAIRES & CITOYENS

La plate-forme citoyenne des habitants de NERNIER

Inscription : Téléchargez gratuitement l'application MairesetCitoyens ou allez sur le site mairesetcitoyens.fr

CRÉDITS PHOTO

Les élus, mairie de Nernier, associations de Nernier, Harpa Dei, Lola Gïouse, Damien Vaney, Pixabay.

Le coin des épicuriens

LA TABLE DE NERNIER

Ouvert du jeudi au lundi midi inclus.
Fermeture de saison dernière semaine de décembre et 2 premières semaines de janvier _____ 04 50 17 52 43

LA COMÈTE

Ouvert de mardi à dimanche, déjeuner.
Fermeture 15 jours entre les fêtes _____ 04 50 72 80 57

RESTAURANT DU LAC

Fermeture saisonnière _____ 04 50 72 80 52

BAR AU BON COIN

17h-0h30. Fermé le jeudi.
Ouverture dès mi-décembre ___ 04 50 72 80 50

LE PTI BAR

Saison automne-hiver.
Ouvert du jeudi au dimanche, à partir de 11h _____ 09 81 75 99 96

BAR L'ANNEXE DU LAC

Fermeture saisonnière à partir du 18 décembre _____ 04 50 72 80 52

M BOUTIQUE DÉCO

Ouvert le week-end _____ 04 56 81 41 41

LA CAGETTE À ROULETTES À VOTRE SERVICE

Paniers de légumes et produits bio locaux.
www.cagettearoulettes.com

Utile

MESSES À NERNIER

Plus d'infos : diocese-annecy.fr/st-jean-baptiste

BUREAU DE POSTE

Nernier : levée à 9h30 du lundi au samedi boîte aux lettres à l'ancienne poste.

Messery : mardi à samedi 9h00-12h00

SERVICES THONON AGGLOMÉRATION

Renseignements _____ 04 50 31 25 00
thononagallo.fr

Services déchets, assainissement, transports scolaires / mobilité interurbaine
Ligne 152 et, nouveau, 271 pour Genève : tel : 04 50 26 35 35
L'arrêt se trouve devant l'entrée du cimetière.

CIAS, Centre Intercommunal d'Action Sociale prestations pour le maintien à domicile : auxiliaires de vie, portage de repas...

BABY SITTING

Armand COMBAZ (2003)
04 50 72 92 07 ou 06 77 11 52 43

Alexandre THOMAS (2002)
at.nernier@gmail.com (Français/Anglais)

HORAIRES BATEAUX CGN - L3

Nyon - Nernier - Yvoire
Horaires saisonniers
cgn.ch/fr/cgn-mobilite

DÉCHETTERIE

Lun-sam de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00.
Fermeture hebdomadaire :
Sciez : Mardi | Douvaine (Artangy) : Jeudi
Vignette d'accès gratuite disponible à la mairie (sur présentation de la carte grise du véhicule).

Services

MAIRIE DE NERNIER

Téléphone _____ 04 50 72 82 26
Email _____ mairie@nernier.fr
Site Internet _____ nernier.eu

Ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h

REFUGE DE L'ESPOIR | ARTHAZ

Téléphone _____ 04 50 36 02 80
Secours aux animaux blessés ou abandonnés
Association conventionnée avec la mairie
animaux-secours.fr

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU _____ 15
Police secours _____ 17
Pompiers _____ 18
ASVP Municipal _____ 06 74 71 60 33
Agent de surveillance _____ asvp@nernier.fr
Garde-Port _____ 06 87 04 05 52
Capitainerie _____ capitainerie@nernier.fr

Une commune du :

